

N° 35- 2016/RAP-COM

(Dossier Mosaïc n° 2016-23309/DJA)

R A P P O R T
de la commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre
de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation
d'un port de plaisance dans la baie de Nouré

La commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré s'est réunie sous la présidence de madame Sutita Sio-Lagadec, le **vendredi 19 août 2016, à 14 heures**, en salle 140 de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- ouverture des offres réceptionnées dans le cadre de la délégation de service public.

Étaient présents : Mmes Sanmohamat et Sio-Lagadec, ainsi que MM. Lecourieux, Marchand, Muliakaaka, Sako (suppléant de M. Wamytan), Sam et Ukeiwé.

Était absent : M. Wamytan.

Participaient également à la réunion : Mmes Atiti et Gargon.

L'exécutif était représenté par M. Michel, président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud, ainsi que par :

Mme Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;
Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme Duprat, chargée d'étude des affaires domaniales (DFA) ;
Mme Garin, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
Mme Jouan-Ligne, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement adjoint (DFA) ;
Mme Siaga, chargée d'études juridiques (DJA).

En propos liminaires, Mme Sio-Lagadec a souhaité qu'un rappel de la procédure d'examen des candidatures réceptionnées soit effectué. Mme Jouan-Ligne a répondu que les candidats avaient jusqu'au 8 février 2016 pour déposer un dossier de candidature constitué d'éléments permettant de vérifier leurs garanties professionnelles et financières, ainsi que leurs aptitudes à assurer la délégation de service public. Les pièces demandées étaient les suivantes :

- une déclaration d'intention de soumissionner ;

- un certificat d'attestation prouvant que le candidat satisfait à ses obligations sociales et fiscales ;
- un outil de présentation de l'entreprise avec référence ;
- des pièces justificatives techniques et financières démontrant la capacité du candidat à exploiter ce service public ;
- une attestation professionnelle permettant d'apprécier la capacité de ce candidat à exploiter ce service public.

Mme Jouan-Ligne a précisé que le 12 février dernier, la commission a examiné et retenu la candidature de la société Holding Cever Menaouer HCM. Le dossier d'appel d'offre a ensuite été transmis et réceptionné par le candidat le 14 juin dernier. La direction du foncier et de l'aménagement (DFA) a, quant à elle, réceptionné le dossier technique de la société le 18 août dernier.

Mme Sutita Sio-Lagadec a demandé à Mme Jouan-Ligne de procéder à l'ouverture de l'offre.

Conformément au chapitre 5 « Présentation de l'offre » du règlement de la consultation, l'offre réceptionnée doit contenir les documents suivants, selon la numérotation et l'ordre établis dans le tableau ci-après :

N° de la pièce	Libellé du document à produire	Articles du projet de contrat faisant référence au document à produire
1	Projet de contrat valant cahier des charges pour la délégation de service public du port de plaisance de Nouré, paraphé, signé et daté	
2	Liste et synthèse des amendements apportés par le candidat au cahier des charges portant projet de contrat et ses annexes. Le candidat apportera les justifications et motifs permettant d'apprécier le bien-fondé et l'opportunité des modifications proposées	
Annexes au contrat		
1	Liste des activités annexes au service public	2.2, 4, et 30
3	K-bis de la Société dédiée au contrat de délégation de service public	3.4.1
4	Note méthodologique du projet	3.1 et 6.2.2
5	Etude d'impact environnemental	6.2.1, 6.2.2.3, 10, 12.8, 18
6	Programme de suivi de la qualité des eaux de baignade de la plage de Nouré	6.2.2.3 et 30
7	Plan de concertation avec les coutumiers	6.2.2.7 et 30
8	Programme prévisionnel d'exécution des travaux	6.3, 7, 10, 13, 26.2
Annexes au contrat		
9.1	Liste des biens de retour	15.1.1 et 30
9.2	Liste des biens de reprise	15.1.2 et 30
9.3	Liste des biens propres du délégataire	15.1.3 et 30
10	Grilles des tarifs	16.2, 21.4, 25 et 30
11	Programme de Gros Entretien et de Renouvellement sur la durée du contrat	19.2 et 21.1
12	Plan de financement des travaux faisant l'objet du service public	6.1, 21 et 22.3
13	Compte de résultat prévisionnel ventilé par pôle d'activité	21.1
14	Note de calcul de la part fixe redevance domaniale	23.2, 26.2 et 30
15	Note de calcul du taux de rentabilité des activités prévues au contrat	21.1, 23.3 et 30

Mme Jouan-Ligne a indiqué que, conformément au règlement de consultation, la société HCM a fourni l'ensemble des pièces demandées. Les membres de la commission ont ainsi retenu, à l'unanimité, la candidature de la société HCM.

M. Lecourieux a souhaité connaître les délais et étapes de la phase de négociation. Mme Bastogi a répondu que trois étapes seraient nécessaires :

- *une première étape au cours de laquelle les services concernés produiront un rapport d'analyse de l'offre présentée ce jour ;*
- *une seconde étape au cours de laquelle une réunion de la commission sera programmée en vue de rendre compte des analyses effectuées sur l'offre et permettre à la commission de rendre un avis sur l'offre de la société HCM ;*
- *et enfin une dernière étape au cours de laquelle le président de l'assemblée de la province Sud entrera en phase de négociations pour une durée de deux mois à compter de la date limite de réception des offres, soit le vendredi 19 août 2016 à 12 h 00.*

**La présidente de la commission spéciale chargée
de rendre un avis sur le choix du délégataire
dans le cadre de la délégation de service public
pour l'aménagement et l'exploitation d'un port
de plaisance dans la baie de Nouré**



Sutita Sio-Lagadec